



TERRE AGRICOLE DROIT RURAL

Par **KERNES**, le **25/04/2017** à **11:54**

Bonjour,rnrnJe souhaite une information pour récupérer une parcelle de 1 hectare 30 mais je connais les difficultés sur le bail verbal (louée depuis 2004). C'est un bail rural mais je veux de l'aide car je suis non agriculteur. Je veux 1 soutien juridique car j'ai une destruction d'un talus et la présence d'une ruine en pierre sur la parcelle (photos ok). Que dois je faire car amiable impossible ? Je vais déjà prendre 1 huissier pour arrêter le bail (car éch. 9 ans à fin 2020. Merci de votre aide si précieuse.

Par **morobar**, le **25/04/2017** à **13:00**

Bjr,rnInutile de répéter les sujets.rnLe bail rural entre un agriculteur et un non agriculteur c'est ce qu'il y a de pire à rompre.rnIl vaut mieux vous adresser à un avocat connu au tribunal des baux ruraux qu'un huissier qui va délivrer un exploit sans suite utile.rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1793>